

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SECRETARIAT GENERAL

COMITE CONSULTATIF ET DE SUIVI DE LA
GESTION DES RESSOURCES PPTE

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

N° **2609** /AMI/MINEFI/SG/CCS/PPTE

**EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT DE REPUTATION INTERNATIONALE
POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER ET TECHNIQUE DES DEPENSES
FINANCEES SUR RESSOURCES PPTE-EXERCICE 2005.**

I. OBJET :

Le Comité Consultatif et de Suivi de la Gestion des Ressources PPTE (CCS-PPTE), créé par décret n° 2000/960/PM, a lors de sa 15^{ème} session tenue le 19 décembre 2005, convenu de procéder dans les meilleurs délais au recrutement, par procédure d'appel à la concurrence internationale, d'un cabinet de réputation internationale pour la réalisation de l'audit technique et financier des dépenses sur ressources PPTE au titre de l'exercice 2005. Les inscriptions budgétaires pour cet exercice s'élèvent à 100 milliards FCFA, pour un porte-feuille de près de 80 projets déclarés éligibles par le CCS-PPTE.

Il s'agira pour le cabinet recruté de vérifier la bonne utilisation de ces ressources et de formuler une opinion professionnelle sur leur gestion au cours de l'exercice budgétaire 2005, conformément aux Termes de Référence y afférents.

Le Comité se propose par conséquent, par le présent avis de sollicitation de manifestation d'intérêt, d'arrêter une liste restreinte de consultants autorisés à soumissionner pour la réalisation de cette prestation.

II. PARTICIPATION

Le présent appel d'offres international ouvert est exclusivement réservé aux groupements comprenant au moins un bureau d'études international et un bureau d'études national. Le bureau d'études international sera le pilote et mandataire du groupement.

III. PIECES A FOURNIR

A. Documents administratifs

Les documents administratifs ci-après seront fournis en copie certifiée conforme à l'original et datant de moins de trois (3) mois :

1. déclaration de manifestation d'intérêt du Cabinet d'audit faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués aux signataires ;
2. pour les cabinets domiciliés au Cameroun :
 - un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager le cabinet ;
 - une copie certifiée conforme de la patente de l'exercice en cours ;
 - une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
 - une copie certifiée conforme de la carte de contribuable signée par le service des impôts.
3. pour les cabinets résidents hors du Cameroun :
 - un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager le cabinet ;
 - une copie certifiée conforme de la patente de l'exercice en cours.
4. pour le groupement de cabinets :
 - une convention qui lie les cabinets dans laquelle est désignée le chef de file et les attributions définies des responsabilités respectives des partenaires

NB. : Ces pièces doivent être établies par les services compétents du pays d'exercice.

B. Documents Techniques

1. organisation du Cabinet d'audit ;
2. attestation de domiciliation bancaire au nom du Cabinet d'audit dans au moins une banque agréée par l'autorité compétente ;
3. expérience du Cabinet d'audit dans des missions similaires (désignation de la mission, pays et lieu, profil du personnel spécialisé fourni par le consultant, nom du Chef d'équipe, nom et adresse du client, date de démarrage et de fin de la mission, valeur du contrat) ;
4. expérience du personnel spécialisé dans des missions similaires (personnel qui sera fourni par le consultant, s'il est retenu, avec les CV détaillés de chacun des intervenants).

IV. REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais en trois exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies respectivement marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé au Secrétariat Général du Ministère de l'Economie et des Finances, au 3^{ème} étage, Bâtiment A, au plus tard le 31 janvier 2006



à 15 heures 30 minutes, heure locale, dans une enveloppe unique portant la mention suivante :

« AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°05_____/MINEFI/AMI/SG/CCS/PPTÉ DU _____ EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT DE REPUTATION INTERNATIONALE POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER ET TECHNIQUE DES DEPENSES FINANCEES SUR RESSOURCES PPTÉ-EXERCICE 2005».

Toutes les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Permanent du CCS/PPTÉ sis au 10 étage de l'immeuble CNR, téléphone (237) 222 64 81.

V. CRITERES D'EVALUATION

N°	CRITERES D'EVALUATION	POINTS
01	Organisation du consultant	20
02	Expérience du Consultant	20
03	Expérience du personnel spécialisé présenté par le consultant	50
04	Présentation du dossier de sollicitation de manifestation d'Intérêt	10
TOTAL		100

Chaque cabinet, membre du groupement, est évalué suivant les critères ci-dessus. La note attribuée au groupement sera la moyenne des notes obtenues par chaque cabinet en faisant partie.

VI. PUBLICATION DES RESULTATS

Les groupements ayant obtenu au moins 80 points seront retenus sur la liste restreinte et invités à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres restreint qui sera lancé./-

Yaoundé, le 29 DEC 2005

Le Ministre de l'Economie et des Finances,


Polycarpe ABAH ABAH.